



Séance extraordinaire du conseil municipal
Le mercredi 4 avril 2018, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour des travaux de pavage et d'achat d'un système d'éclairage
3. Adoption – Projet de règlement d'emprunt parapluie 2018-308 pour des travaux de pavage et d'achat d'un système d'éclairage (dispense de lecture)
4. Autorisation de signature – Servitude Hydro-Québec TELUS – Quartier Espace Nature
5. Autorisation de signature – Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie
6. Fête Nationale du Québec 2018 – Demande d'assistance financière
7. Prochaine séance du conseil – Le lundi 9 avril 2018
8. Autres sujets
9. Période de commentaires et de questions
10. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le mercredi 4 avril 2018, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
David Landry, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

18-04-94 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le mercredi 4 avril 2018 soit accepté avec la modification aux points 2, 3 et 4 pour y lire ce qui suit :

2. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour des travaux de pavage et d'achat d'un système d'éclairage
3. Adoption – Projet de règlement d'emprunt parapluie 2018-308 pour des travaux de pavage et d'achat d'un système d'éclairage (dispense de lecture)
4. Autorisation de signature – Servitude Hydro-Québec TELUS – Quartier Espace Nature

18-04-95 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite réaliser des travaux de pavage pour l'amélioration de ses infrastructures et effectuer le remplacement du système d'éclairage de l'aréna Léopold-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au plan triennal d'immobilisation;

POUR CES MOTIFS,

Jean-Simon Landry donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement d'emprunt pour des travaux de pavage et d'aménagement.

18-04-96 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE 2018-308 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT (DISPENSE DE LECTURE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) souhaite réaliser des travaux de pavage pour l'amélioration de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite remplacer le système d'éclairage de l'aréna Léopold-Leclerc en raison de sa désuétude;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement 2018-308 soit adopté tel que proposé.

18-04-97 AUTORISATION DE SIGNATURES – SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET TELUS – QUARTIER ESPACE NATURE

CONSIDÉRANT le projet d'installation du réseau électrique et de télécommunication dans le développement Quartier Espace Nature;

CONSIDÉRANT QU' une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Société TELUS Communications est nécessaire pour la mise en place de ce réseau électrique et de télécommunication;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal mandate le maire ainsi que le directeur général et greffier pour signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

18-04-98 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PÊCHE AU BAR RAYÉ AU SUD DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le site de la pointe Tracadièche est un site reconnu pour la pêche au bar rayé;

CONSIDÉRANT QUE ce type de pêche représente une activité touristique et récréative importante pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU' en raison de la beauté des paysages, de l'accessibilité des lieux et des aménagements présents, l'achalandage du site est en continuelle croissance;

CONSIDÉRANT QUE cette fréquentation marquée occasionne une pression sur l'environnement, notamment sur la végétation en bordure de la route;

CONSIDÉRANT QUE la rive nord du chemin d'accès à la pointe subit de l'érosion, et que la Ville devra intervenir à court terme pour protéger la route à ce niveau;

CONSIDÉRANT QU' un ensablement de cette rive freinerait l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de panneaux de signalisation concernant les zones de stationnement, la protection de la flore, le partage d'usages, et les zones dangereuses de pêche serait approprié;

CONSIDÉRANT QU' un ajout de mobilier urbain augmenterait le confort des pêcheurs et des passants dans le secteur de la pêche;

CONSIDÉRANT QU' il existe un programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des actions ci-dessous mentionnées pourraient être admissibles dans ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise Antoine Audet, directeur général et greffier de la Ville de Carleton-sur-Mer, à signer les documents relatifs à ce projet.

18-04-99 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018 – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Carleton-sur-Mer d'organiser des activités pour l'édition 2018 de la Fête nationale, en collaboration avec l'Association des pompiers volontaires de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la popularité connue par ces festivités au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière pour les municipalités provenant du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation des activités reliées à la fête nationale;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE monsieur Pascal Alain, directeur du loisir, de la culture et du tourisme de la Ville de Carleton-sur-Mer soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2018.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – 9 AVRIL 2018

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 9 avril 2018, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Aucune question ni commentaire puisqu'il n'y a pas de citoyens présents.

18-04-100 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05, Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.